

Les pêcheurs migrants dans la province de l'Estuaire (Gabon) Approches pour une intégration aux plans d'aménagement

The migrant fishermen in the Estuary Province (Gabon) Process for intégration in development planning

Noël OVONO EDZANG*

Abstract : The present survey concerns migrant fishermen who live in Gabon. It deals with four main aspects such as: the presence of those fishermen in Gabon traditional fishery, the typology of migrations, the position of migrant fishermen in public policies and lastly, their involvement into the fishery. The Fisheries Administration should have a watchful look on the last two. In fact, the issue of migrant fishermen integration still remains difficult to deal with, even though this integration should be undertaken harmoniously. Unfortunately, native fishermen still treat them like intruders or harmful people with whom the cohabitation is difficult. The main question of this survey is to know how to help foreign fishermen not only for better respect, but also to support and to involve them into the fishery development schemes in Gabon. The principles referenced to are mentioned in two FAO publications such as the conduct code for a responsible fishery and the one on the integration of fishery in the development of coastal areas.

Key words : Gabon - Fishermen – Migrations – Adjustment – Integration – Public policies

Résumé : La présente étude concerne les pêcheurs migrants vivant au Gabon. Quatre aspects principaux y sont abordés à savoir : la présence de ces pêcheurs dans la pêche artisanale gabonaise, la typologie des migrations, la place des pêcheurs migrants dans les politiques publiques et leur implication dans l'aménagement des pêches. L'administration en charge des pêches devrait avoir un regard attentif sur les deux derniers. En effet, l'intégration des pêcheurs migrants pose encore des problèmes alors qu'elle devrait se faire de façon harmonieuse. Malheureusement, les pêcheurs autochtones les considèrent encore comme des intrus, des personnes nuisibles, avec qui la cohabitation est difficile. La question centrale de cette étude est de savoir comment emmener les pêcheurs migrants à mieux respecter, à adhérer et à participer aux plans d'aménagement des pêches au Gabon. Les principes évoqués sont contenus dans le Code de conduite pour une pêche responsable et dans celui sur l'intégration des pêches dans l'aménagement des zones côtières, deux documents de la FAO.

Mots clés : Gabon - Pêcheurs – Migrations– Aménagement – Intégration – Politiques publiques

INTRODUCTION

La présente étude vise l'évaluation du phénomène des pêcheurs migrants au Gabon afin d'en tirer des leçons dans le cadre du processus d'élaboration et de mise en œuvre des plans d'aménagement des pêcheries côtières. Ce phénomène prend de l'ampleur d'année en année et concerne toutes les composantes de la filière pêche artisanale. Selon les données de l'enquête cadre réalisée en janvier 2003 dans la province de l'Estuaire par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA), les pêcheurs migrants étrangers représentaient 87,96% de l'effectif total des pêcheurs. La présente étude analyse la place de ces pêcheurs dans la pêche artisanale gabonaise, présente les différents types de migrations en insistant sur celles des étrangers qui s'installent sur les côtes gabonaises. Elle évalue aussi la place accordée aux pêcheurs étrangers dans les politiques publiques et leur implication dans l'aménagement des pêches notamment leur participation à la gestion de la ressource halieutique.

*Docteur en Géographie, Enseignant-Chercheur
Maître-Assistant (CAMES), Centre de Recherche CERGEP
Département de Géographie, Université Omar BONGO (UOB)
Email : noel_ovono@yahoo.fr

LES PECHEURS MIGRANTS DANS LA PECHE ARTISANALE GABONAISE

Effectifs et localisation

L'effectif des pêcheurs dénombrés en 2001 par la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA), dans la pêche artisanale maritime était de 4298 pêcheurs dont 20% étaient des nationaux. Par pêcheurs migrants, il s'agit dans la présente étude, des pêcheurs étrangers qui ont quitté leurs pays pour s'installer au Gabon et y exercer leurs activités de pêche. Il existe pour ces communautés trois vagues de migrations. La première peut être située dans les années 1950-1960. En effet, au cours de ces années, les communautés béninoise et togolaise ont majoritairement migré au Gabon pour y travailler. Certains se sont installés à Libreville, d'autres à Port-Gentil. La seconde vague de migrations date des années 1970-1980. Elle concerne les communautés nigériane et ghanéenne. Elles se sont installées à Libreville et dans sa périphérie notamment au sud de cette ville (Pont Nomba, Alénakiri, Petit village). La troisième vague est celle des années 2000. Il s'agit des mêmes populations venant d'Afrique de l'Ouest. Nous remarquons cependant ici que ces derniers migrants sont pour la plupart des clandestins qui arrivent par bateaux nuitamment.



Figure 1: Localisation des sites d'occupation des pêcheurs migrants dans le département de la Noya (Province de l'Estuaire) et zones de conflits entre pêcheurs dans les baies de Mondah et de Corisco

(Cartographie: Noël OVONO EDZANG, Département de Géographie (UOB, 2011))

En janvier 2003, la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture a réalisé une enquête cadre dans la province de l'Estuaire. Il s'agissait d'un recensement des données de base sur les activités de pêche. Ces données portaient sur les différents villages et/ou campements de pêche, les différents groupes socio-économiques et les moyens de production. Pour ce qui est des effectifs, sur un total de 1595 pêcheurs, 192 étaient gabonais et 1403 étrangers dont 971 nigériens, soit 60,87% de l'effectif global. Ces chiffres montrent la place importante qu'occupent dans la province de l'Estuaire les pêcheurs migrants et le poids économique qu'ils détiennent. Le tableau 1 présente les effectifs par nationalité, outre le Gabon, huit autres pays sont concernés.

Tableau 1 : Effectifs des pêcheurs par nationalité dans la province de l'Estuaire

Nationalités	Effectifs
Nigérienne (Nig)	971
Béninoise (Ben)	304
Gabonaise (Gab)	192
Equato Guinéenne (Eq.G)	46
Sao Toméenne (SaoT)	36
Ghanéenne (Gha)	28
Togolaise (Tog)	15
Camerounaise (Cam)	2
Cap Verdienne (CaV)	1
Total	1595

Source : DGPA, février 2003. Enquête cadre

Outre ces premières données, nous présentons ci-dessous au tableau 2 les effectifs des pêcheurs du département de la Noya dans la province de l'Estuaire, par nationalité et par village. Les localités de Bissobinam et de Milembié/Ongam n'hébergent que des gabonais alors que les pêcheurs d'autres nationalités se répartissent dans les autres villages du département.

Tableau 2 : Nombre de pêcheurs par nationalité et par village dans le département de la Noya

Villages	Nationalités							Total
	Gab	Nig	Ben	Eq.G	Cam	Gha	SaoT	
Bissobinam	49	-	-	-	-	-	-	49
Botika	5	1	-	6	-	-	-	12
Emone Mékak	4	32	-	4	-	-	-	40
Lémé	-	54	-	-	-	-	-	54
Lybe	5	20	-	1	-	-	-	26
Massamboué	3	13	40	-	-	3	-	59
Mengono	2	12	-	1	1	-	1	17
Milembie et Ongam	48	-	-	6	-	-	-	54
Total	116	132	40	18	1	3	1	311

Sources : Données de la Brigade des pêches de Cocobeach (2005) et Enquêtes personnelles (septembre – octobre 2005)

L'analyse du tableau 2 fait ressortir quelques enseignements :

- sur un total de 311 pêcheurs dans le département de la Noya, 195 sont étrangers dont 132 nigériens.
- ce sont les pêcheurs étrangers qui dynamisent les mouvements migratoires que nous observons car leur activité exige de nombreux déplacements alimentés par l'envie d'aller dans les zones toujours poissonneuses.

Le tableau 3 présente la répartition des pêcheurs par nationalité et par sexe dans le département de la Noya. Il permet de voir la place qu'y occupent les femmes.

Tableau 3 : Répartition des pêcheurs par nationalité et par sexe

Nationalités	Sexe		Total
	Hommes	Femmes	
Nigérienne	116	16	132
Gabonaise	107	9	116
Béninoise	40	-	40
Equato-Guinéenne	14	4	18
Ghanéenne	3	-	3
Camerounaise	1	-	1
Sao-Toméenne	1	-	1
Total	282	29	311

Sources : Données de la Brigade des pêches de Cocobeach (2005) et Enquêtes personnelles (septembre – octobre 2005)

De ce tableau 3, deux enseignements ont été tirés :

- plus de 90% des pêcheurs exerçant dans le département de la Noya sont des hommes ;
- les pêcheurs de sexe féminin se rencontrent surtout chez les communautés nigériennes (ethnie Ijo), gabonaise (ethnie Fang) et équato-guinéenne (ethnie Fang). Certaines femmes de ces communautés sont parfois mareyeuses et/ou transformatrices.

La carte n°1 permet de localiser les différents sites où résident ces pêcheurs migrants

Matériels de pêche

Les pêcheurs migrants possèdent en général du matériel de pêche performant, capable de les faire aller d'un site à un autre sans trop de difficultés. Ils sont équipés principalement de pirogues de bonne facture (pirogue de type nigérien et /ou de type ghanéen), de grand gabarit (plus de 12 m) et de moteurs puissants (40 cv, 25cv, 15cv, 8cv, 6cv, 4cv et 2cv)¹. Dans cette catégorie, il existe très peu de pêcheurs gabonais, à l'exception de quelques uns des villages de Milembié et Ongam (Province de l'Estuaire). Avec 1564 pirogues, dont 1178 sont motorisées (75%) pour 5 000 pêcheurs, la pêche artisanale gabonaise est un secteur générateur d'emplois. On y dénombre des engins de pêche pouvant être répartis entre dix catégories (filets maillants de fond ; filets maillants de surface ; filets à sardines ; filets à crustacés ; sennes tournantes ; sennes de plage ; lignes de fond ; lignes à main ; épervier ; bambous).

¹ Direction Générale des Pêche et de l'Aquaculture, 2003. Enquête cadre P.3

Organisation communautaire

Au niveau des pêcheurs migrants, à cause de la pluralité des nationalités ou des clans, la structure des communautés présente des caractéristiques liées aux sous-groupes au sein de la communauté. Ainsi, d'après une étude de la FAO (2005)² « *l'organisation d'une communauté de pêcheurs migrants comprend : un chef de la Communauté, deux adjoints au chef de la communauté, des conseillers, des chefs de clan, un comité de sages, des chefs religieux, des membres* ». Chacune de ces entités joue un rôle bien déterminé au sein de la structure. Le chef de la communauté est le représentant de tout le groupe et est chargé de veiller au bon fonctionnement de celui-ci. Il est choisi par tous les membres, à l'exception des femmes. Son rôle ne se limite pas seulement aux problèmes sociaux ; son champ de compétence est très élargi, car il intervient parfois dans les problèmes personnels des membres en fonction des nécessités. Il a aussi le pouvoir de convoquer une réunion lorsqu'il constate un dysfonctionnement de la structure sans consulter les chefs de clan. Le chef travaille en étroite collaboration avec ses adjoints, ses conseillers, les chefs de clan et le comité de sages qui fait office d'assemblée délibérante.

Les conseillers orientent le chef dans la prise de décisions pour régler un litige opposant les membres de la communauté ou quand il s'agit de discuter avec les autorités administratives. Un conseiller peut, sur délégation du chef, représenter le groupe auprès des entités similaires. Les chefs de clan ont le pouvoir de veiller au maintien de l'ordre et du respect dans leurs groupes respectifs. Quant au comité des sages, il est composé par un certain nombre de personnes âgées ayant une expérience avérée dans la gestion des hommes. Le comité intervient rarement dans la mesure où il est considéré comme le dernier recours, le détenteur de la décision finale. Il agit uniquement lorsqu'il y a un litige auquel ni le chef de la communauté ni les chefs de clan n'ont pu donner de réponse appropriée. Il revient dès lors au comité de donner son avis après analyse des faits ; sa décision s'impose à tous. Les populations de ces communautés allochtones sont soumises aux autorités de celles-ci, d'où l'harmonie et l'esprit de solidarité absolue qui règnent au sein de ces groupes. En effet, ces entités semblent être mieux respectées que les institutions étatiques car leur autorité repose sur le respect de la tradition. On constate également que les communautés de pêche telles qu'elles sont configurées actuellement ne regroupent pas seulement des individus ayant les mêmes origines culturelles ou la même nationalité, mais aussi une diversité de nationalités et de cultures. Dans certaines localités notamment Massambwé et Emone Mékak où cohabitent plusieurs communautés, on trouve des Béninois, des Gabonais, des Equato-Guinéens et des Nigériens. Dans ces communautés mixtes, l'ordre social est préservé par les comités des sages qui régulent les comportements des membres. C'est grâce à leur organisation que les communautés de pêcheurs migrants mènent une vie communautaire soudée qui a pour corollaire l'esprit associatif. Les chefs religieux, comme partout ailleurs, annoncent la parole de Dieu pour maintenir la stabilité au sein de la communauté. S'agissant de la place des femmes dans les dites communautés, elles ne sont pas associées à la prise de décisions et restent très soumises. Lors des réunions, elles assistent en spectatrices. L'organisation des communautés de pêcheurs migrants joue un rôle essentiel en ce qu'elle constitue une force, non seulement pour les intéressés eux-mêmes, mais surtout face à l'autorité administrative dans le règlement des litiges opposant les pêcheurs aux institutions publiques. Cette force tient au fait que le pêcheur migrant reste solidement attaché aux normes de l'organisation sociale du pays d'origine.

Organisation de l'activité

Pour exercer leur activité, les pêcheurs migrants doivent s'acquitter de certaines taxes auprès de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA) à savoir, une carte de pêcheur (3000 Fcfa) et une licence de pêche (de 60 000 Fcfa = 91,50 EUR – 1 EUR = 656 Fcfa). Ils doivent aussi immatriculer leurs pirogues auprès des services de la Marine Marchande (soit 30 000 Fcfa). Après ces formalités, le pêcheur migrant peut exercer son activité sur toute l'étendue du territoire gabonais pendant une année. L'année suivante, il doit à nouveau s'acquitter de ces taxes (carte de pêcheur et licence de pêche). Ces taxes sont également payées par les pêcheurs gabonais. Elles sont de 3000 Fcfa

² FAO., 2005. *Etude sur la participation des communautés de pêche artisanale au système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches au Gabon*. P.7.

pour la carte de pêcheur, 30 000 Fcfa pour la licence de pêche et 30 000 Fcfa pour l'immatriculation de la pirogue à la Marine Marchande. Ils renouvellent également chaque année, la carte de pêcheur et la licence de pêche.

La pêche artisanale est dominée à plus de 80% par les pêcheurs migrants. Ces derniers ont une culture de la pêche et leurs enfants acceptent, dès leur jeune âge, d'exercer le même métier que leurs parents au détriment de leur scolarité. Les connaissances que détiennent les pêcheurs migrants en matière de pêche et d'activités connexes (transformation, commercialisation, etc...) sont le reflet d'une formation informelle dispensée au sein de la cellule familiale et/ou dans la communauté. Les techniques qu'ils mettent en œuvre sont plus productives (senne de plage, senne ghanéenne). En outre, ils utilisent souvent des pirogues motorisées de plus de 12 m et ont des équipages composés de deux à quatre personnes à bord de leurs pirogues. Mais, comparativement aux nationaux, ils ont des investissements plus importants.

Dans certaines communautés étrangères (nigériane notamment), les femmes sont présentes à tous les niveaux de la filière, de la capture à la vente. Certaines femmes nigérianes (de l'ethnie Idjo) vont à la pêche avec leurs maris et leurs enfants. Dans ce cas de figure, il s'agit d'une petite entreprise familiale. Il existe aussi des situations où certaines de ces femmes sont pêcheurs et exercent cette activité sans la présence de leurs maris (toujours dans la communauté nigériane).

Financement de l'activité

Dans les villages et/ou campements des pêcheurs migrants, le moyen le plus utilisé pour constituer une épargne destinée à acheter du matériel de pêche est la tontine (association collective d'épargne). Ces derniers utilisent cet argent pour améliorer leurs moyens de production (achat de filets neufs, de moteur, d'une nouvelle pirogue). Une partie non négligeable de ce revenu est aussi rapatriée dans le pays d'origine pour aider les enfants et les femmes qui s'y trouvent. Comme second moyen pour financer son activité il y a les prêts faits par l'association d'entraide (existant dans la communauté) à un membre ou frère qui souhaite améliorer son outil de production. Ce cas de figure est surtout observable dans la communauté béninoise. Autre moyen de financement, les prêts faits par les femmes commerçantes (de poissons) sous forme de crédit. Elles avancent de l'argent aux hommes pour l'achat de matériel de pêche (pirogue, filet et autres) et dans certains cas, pour l'achat des accessoires nécessaires pour aller à la pêche. Le pêcheur vend à cette dernière son poisson à un prix raisonnable et rembourse ainsi la somme empruntée. Il est à préciser que les pêcheurs migrants ne bénéficient pas de crédits de la part des organismes financiers qui ne sont pas encore intéressés à cette catégorie d'acteurs économiques.

Contributions des pêcheurs migrants au développement de la pêche gabonaise

Elles peuvent s'observer à trois niveaux : la contribution de la pêche à l'économie nationale à travers la participation à la formation du Produit Intérieur Brut (PIB), la contribution à la sécurité alimentaire et la contribution à la création d'emplois dans le secteur des pêches. Selon les données de la Direction Générale des Pêches et de l'Aquaculture (DGPA), en 2003, la pêche artisanale maritime a réalisé 51% des captures totales qui étaient de 22 781 tonnes. La contribution de la pêche artisanale, contrôlée à plus de 80% par les pêcheurs migrants, à la formation du PIB concerne à la fois la production et la commercialisation des produits halieutiques transformés ou non transformés. En 2001 cette contribution se situait autour de 1,5% (tableau 4).

Cette production halieutique participe à l'approvisionnement de certains grands centres urbains et à la réduction de la dépendance alimentaire du Gabon. C'est donc une contribution non négligeable au problème de sécurité alimentaire qui se pose avec acuité au pays. Outre ces contributions au développement de la pêche gabonaise, deux types d'impacts liés à cette activité, ont retenu notre attention. Il s'agit des impacts technologiques et des impacts économiques et monétaires.

Tableau 4 : Contribution de la pêche à la formation du PIB en 2001

Activités	Valeur ajoutée (en Fcfa)	Contribution au PIB (%)
Production	25 885 645 936	0,761
Transformation	2 009 408 400	0,059
Commercialisation	23 393 000 000	0,688
Total	51 288 054 336	1,508

Source : DGPA et FAO (PMEDP)

Les impacts technologiques et de savoir faire halieutique

Les pêcheurs migrants dans leurs mouvements entraînent avec eux leurs techniques de pêche, de salage et de fumage de poissons. Ces techniques peuvent être copiées par les populations d'accueil. Ils ont également avec eux du matériel de pêche performant (pirogue de fabrication ghanéenne, moteur, etc...). Leur présence sur les sites d'accueil permet progressivement un transfert de technologie. Ce transfert se fait par l'apprentissage de nouvelles techniques de pêche. Nous l'avons observé dans le village d'Ambowè où des pêcheurs béninois apprennent ces nouvelles techniques à des jeunes gabonais qui se lancent dans cette activité. Certains pêcheurs migrants ont aussi la capacité de pêcher à la fois la sardine et le gros poisson en fonction des saisons. Ces différents éléments montrent leur capacité d'adaptation et leur savoir-faire.

Les impacts économiques et financiers

La présence des pêcheurs migrants sur les sites d'accueil permet la création d'emplois par le biais du recrutement de nouveaux pêcheurs qui travaillent avec eux. Les impacts économiques et financiers s'observent aussi à partir des transferts financiers que ces pêcheurs migrants font à leurs familles restées dans leurs pays d'origine (Nigeria, Ghana et Bénin principalement). Pour ce qui est des investissements, nous observons que les pêcheurs migrants vivent souvent en marge des villages sédentaires, dans des conditions précaires et parfois informelles. Les 3/4 des investissements de leurs revenus sont réalisés dans leurs pays d'origine. Cependant, ils participent à l'économie locale et à la consommation à travers l'achat de produits alimentaires, de produits manufacturiers et de produits utiles à l'activité de pêche). Les pêcheurs migrants ont donc un impact positif grâce à l'activité de pêche à la fois chez eux et hors de chez eux (dans les pays et sites d'accueil).

TYOLOGIE DES MIGRATIONS

Fondements des migrations

Diverses raisons sont à l'origine des départs des pêcheurs migrants de leurs pays vers le Gabon. Nous en mentionnons quelques-unes ci-après. La recherche de débouchés économiques et l'amélioration du cadre et du niveau de vie pourraient expliquer les vagues de migrations. Nous avons également le chômage qui sévit avec plus d'acuité dans certains pays ouest africains d'où sont originaires la majorité de pêcheurs migrants vivant au Gabon. Autres éléments non négligeables, la richesse et l'abondance en ressources halieutiques des eaux gabonaises et l'appauvrissement en ressources des eaux des pays d'origine de ces migrants. Ces quatre premières causes sont à mentionner dans les migrations volontaires. En effet, les pêcheurs migrants, sans contraintes, choisissent de migrer. Autre motivation qui est plus culturelle : de nombreux pêcheurs migrants (nigériens et ghanéens surtout) appartiennent à des familles de pêcheurs et ils immigrent partout où ils peuvent exercer leurs activités, gagner de l'argent et améliorer leur cadre de vie. Le fait d'immigrer est un principe, c'est souvent une décision familiale. Il s'agit d'essayer de faire fortune à l'extérieur de son pays et de revenir investir ces revenus dans son pays d'origine.

Les différents types de migrations

Le phénomène migratoire analysé dans cette étude concerne les pêcheurs étrangers qui quittent leurs pays pour s'installer au Gabon. Il s'agit de migrations de longues durées car les pêcheurs étrangers rencontrés sont là depuis des décennies. Certains par le biais du mariage avec des gabonaises ont déjà fondé des familles (cas de quelques nigériens rencontrés à Ambowé). Ils vont de temps en temps dans leur pays voir la famille et reviennent. D'autres, bien que n'étant pas mariés à des gabonaises restent pour des périodes longues afin d'exercer leurs activités. Grâce à la pêche, ils investissent dans leurs pays et améliorent là-bas leur cadre de vie.

Outre ce premier type de migrations, nous en avons observé deux autres à l'intérieur de la province de l'Estuaire. Des pêcheurs résidant à Libreville qui migrent vers des villages du département de la Noya (notamment Lybé, Botika et Lémé) et quelques pêcheurs de la Noya qui migrent vers certains campements de pêche du département du Komo Mondah. De ces deux mouvements, le plus important en nombre et en densité de pêcheurs, est celui des pêcheurs résidant à Libreville qui vont vers les villages proches de Cocobeach. Selon les statistiques de la Brigade des pêches de Cocobeach, en 2004 le village de Lybé qui comptait 26 pêcheurs a enregistré l'arrivée de 30 pêcheurs migrants venant de certains villages de pêcheurs des environs de Libreville (Owendo, Bac Aviation, Pont Nomba). En 2005, sur 40 pêcheurs migrants venus à Lybe, seuls 10 ont été autorisés à séjourner et à exercer leur activité par la Brigade des pêches de Cocobeach.

En discutant avec les pêcheurs migrants, ces derniers schématisent leurs mouvements migratoires de la manière suivante : en saison sèche (juillet – août - septembre), migration des pêcheurs de la Noya vers certains campements du Komo Mondah. Ici, il ne s'agit pas uniquement des artisans qui pêchent la sardine. Ces pêcheurs retournent dans la Noya en saison des pluies (octobre – novembre – décembre). Plusieurs éléments permettent d'expliquer les causes et les motivations de ces pêcheurs migrants à l'intérieur de la province de l'Estuaire. Nous avons retenu les plus significatives qui sont présentées ci-après :

La période de repos biologique de la sardine

La décision n°004/MEFEPEPN/SG/DGPA du 6 janvier 2003 porte institution d'une période de fermeture de la pêche à la sardine (ethmalose). Cette décision de fermeture couvre une période de deux mois allant du 01 septembre au 31 octobre de chaque année au regard de l'article 2 de la décision. Celle-ci a pour objectif le repos biologique des espèces halieutiques principalement la sardine pour permettre le renouvellement des stocks. Elle s'étend de Donguila à l'estuaire du Komo. Les pêcheurs exerçant dans Libreville sont par conséquent concernés par cette décision. Ainsi, pour contourner cette disposition réglementaire (qui ne concerne que le département du Komo Mondah), les pêcheurs artisans spécialisés dans la pêche à la sardine migrent vers les villages de la Noya où ils peuvent continuer à pêcher cette espèce en toute quiétude.

La saisie de filets monofilaments (filets à crin) à Libreville

Certains pêcheurs qui utilisent les filets monofilaments (filets interdits d'utilisation par le décret n°0062/PR/MEFPE du 10 janvier 1994 qui institue les zones de pêche et indique le type de matériel à utiliser), pour échapper aux contrôles des agents de la Direction de la Réglementation, du Contrôle et de la Surveillance (DRCS) quittent momentanément le département du Komo Mondah où les contrôles sont plus fréquents et se réfugient dans des zones enclavées du département de la Noya notamment les embouchures et les zones de mangroves.

L'instabilité et l'insécurité sur les lieux de résidence

Ce phénomène est surtout observable dans le département de la Noya. En effet, de nombreux pêcheurs nigériens installés autrefois sur les îles équato-guinéennes ont choisi de les quitter pour rallier certains villages et/ou campements de pêcheurs, proches de la ville de Cocobeach où résident déjà leurs compatriotes. Dans certains cas, ils s'installent définitivement et sont ainsi recensés comme

pêcheurs résidents et exerçant leur activité du côté du Gabon. Dans d'autres cas, ils continuent de fréquenter leurs anciennes zones d'habitation en Guinée Equatoriale.

La pêche dans les zones de partage des eaux avec la Guinée Equatoriale

De nombreux pêcheurs étrangers (béninois, ghanéens et nigériens), résidents dans le département de la Noya, vont dans les eaux de partage avec la Guinée Equatoriale pour y pêcher. Selon eux, les eaux Equato-guinéennes sont très poissonneuses à certaines périodes de l'année. Il est à préciser que de nombreux pêcheurs équato-guinéens migrent aussi vers la zone gabonaise principalement le village de Botika. Avec l'accord du chef de village, ils exercent leur activité pendant deux mois et repartent chez eux à Kogo (Guinée Equatoriale).

Le phénomène des néo-pêcheurs

Le phénomène de néo-pêcheurs a commencé à être observé dans la province de l'Estuaire, à la fin des années 1980. Il concerne à la fois les étrangers (qui ont d'abord exercé une autre activité) et les nationaux. En effet, au cours des années 1985 et 1986, le Gabon a connu une crise économique et financière sans précédent qui a fait perdre des emplois à de nombreuses personnes. Certains gabonais originaires des villages de la Noya se sont reconvertis dans l'activité de pêche en pensant y trouver leur salut. Dans le Komo Mondah, les populations étrangères notamment certains béninois se sont aussi lancés dans la pêche. Les réussites de ces reconversions sont variables ; certains ont poursuivi l'activité (cas des anciens agents des forces de défense et de sécurité qui vivent dans le village d'Emone Mékak) ; d'autres, l'ont abandonnée dès les premières difficultés (cas de certains béninois d'Ambowè qui ont préféré devenir chauffeur de taxi laissant la pêche à ceux qui l'aiment et supportent les difficultés liées à cette activité).

Pour ce qui est de l'évolution du phénomène de néo-pêcheur, la première impression que nous avons est que les quelques néo-pêcheurs rencontrés ne poursuivront pas longtemps cette activité. Ils la choisissent pour subvenir à des besoins immédiats et rêvent d'exercer une autre activité. Lors de l'entretien avec le responsable du suivi de l'Association des Pêcheurs de Massamboué (APM), il nous a relaté les cas de certains béninois qui comme lui travaillaient dans des entreprises privées à Libreville, et qui après les licenciements liés à la crise économique des années 1980, se sont lancés dans la pêche. Selon lui, sur un chiffre de dix personnes, seuls trois ont poursuivi l'aventure de l'activité de pêche ; les sept autres ayant cherché des emplois comme chauffeur de taxi. Il conclut en disant que : *« tout ceux qui choisissent la pêche comme activité de substitution n'y restent pas longtemps, ils la font pendant un moment et dès les premières difficultés, ils l'abandonnent »*.

Nous pouvons aussi mentionner ici tous ceux qui font la pêche de façon occasionnelle. Il s'agit notamment des élèves et étudiants originaires des villages de la Noya qui en saison sèche (juillet – août - septembre) retournent dans leurs villages et s'adonnent à la pêche. Les revenus tirés de cette activité leur permettent de préparer leurs trousseaux scolaires et les inscriptions. En exerçant cette activité, ils soulagent leurs parents et apprennent petit à petit le métier. Nous pensons que parmi eux, se cachent de futurs patrons pêcheurs. Ce type de pêcheurs, nous les avons surtout rencontrés dans les différents petits villages qui composent la localité de Bissobinam (que les autochtones appellent Massotié : c'est un regroupement de quatre villages).

Le phénomène des néo-pêcheurs a-t-il un avenir ? C'est la question que nous nous sommes posée. Nous n'avons pas encore une réponse tranchée. Cependant, nous pensons que l'avenir de ce phénomène ne peut se faire qu'en mettant en place des structures de formations professionnelles pour ceux qui souhaitent se lancer dans cette activité. C'est pourquoi, nous louons les initiatives ci-après :

La création des Centres Communautaires des Pêches et des Centres de formation

Il en existe un à Owendo dans lequel, les pêcheurs peuvent trouver les conditions idéales pour l'exercice de leurs activités. Au Port-Môle, il existe également un centre de formation aux métiers de la pêche.

Les formations initiées par le Projet Pilote - PP2³

Dans le cadre du Projet Pilote - PP2, de nombreuses formations ont été initiées en approches participatives, en développement organisationnel et en comptabilité. Elles étaient adressées aux communautés de pêcheurs (étrangers et nationaux), aux bureaux des associations de pêcheurs, et à toute personne qui souhaitait faire la pêche ou les activités connexes. Elles avaient pour but de compléter leur formation et leurs connaissances. Outre les pêcheurs, les néo-pêcheurs ont également bénéficié de ces formations. Ces dernières convergeaient vers le renforcement des capacités des communautés pour leur permettre d'exercer une pêche responsable.

LA PLACE DES PECHEURS MIGRANTS DANS LES POLITIQUES PUBLIQUES

Immigration et politique d'accueil

A l'instar des autres étrangers vivant au Gabon, les pêcheurs migrants doivent remplir certaines formalités pour que leur séjour soit paisible. La plus importante est l'acquisition d'une carte de séjour (dont le prix varie entre 400 000 et 650 000 Fcfa par an selon les nationalités – 1 EUR = 656 Fcfa) auprès des services de l'immigration. Outre cette première formalité, ils doivent aussi se faire déclarer auprès des services administratifs de la localité où ils exercent leurs activités. Certains pêcheurs migrants, en fonction des communautés et de l'existence d'une association, se présentent auprès de leurs ambassades pour obtenir une carte consulaire.

La principale difficulté pour les pêcheurs migrants est le renouvellement chaque année de leurs cartes de séjour (compte tenu du prix élevé) et de celui des autres pêcheurs travaillant pour eux (c'est le cas pour les patrons pêcheurs). N'ayant pas souvent la somme nécessaire à l'établissement et/ou au renouvellement de la carte de séjour, certains pêcheurs migrants sont obligés de vivre dans la clandestinité. Le Ministère en charge des pêches, conscient de cette situation et des contributions des pêcheurs étrangers à l'économie (PIB, sécurité alimentaire, création d'emplois), avait obtenu au cours des années 1990 des autorités chargées de l'immigration une baisse importante du coût de la carte de séjour en faveur des pêcheurs étrangers, la ramenant à 50 000 Fcfa. Cette mesure n'est pas restée longtemps en vigueur, elle a été par la suite supprimée. Il n'existe pas pour ainsi dire, une politique d'accueil pour cette catégorie d'acteurs économiques.

L'intégration des pêcheurs migrants

Les procédures d'installation sur un nouvel espace varient en fonction du site choisi. Il est important lorsque l'on arrive pour la première fois, de s'adresser en premier au chef de village et/ou de la communauté pour signaler sa présence. C'est ce dernier qui vous donne l'autorisation de résider sur le site d'accueil. Puis il informe la brigade de pêche de la localité. Le chef de cette administration des pêches après inventaire et mise en conformité du matériel de pêche, autorise les migrants à exercer dans la zone sous sa juridiction.

Autre cas de figure, à Lémé (village proche de la ville de Cocobeach), lorsque arrivent des pêcheurs migrants, ils s'adressent au président de « l'Association des pêcheurs de Lémé à Cocobeach (ASPELCO) ». C'est ce dernier, après avis favorable de la communauté, qui déclare les migrants auprès des services de la documentation, de la gendarmerie et de la brigade des pêches de Cocobeach. Cette même procédure est aussi utilisée pour les pêcheurs qui arrivent pour la première fois dans ce village et qui souhaitent y résider définitivement. Le respect de l'une ou l'autre de ces procédures permet aux différents pêcheurs d'exercer en toute quiétude leurs activités, sans crainte et sans être en situation informelle.

³ Projet pilote PP2 : ce projet s'appelle Aménagement participatif des pêches en zone côtière. Il concernait quatre pays (le Gabon, le Congo, la Guinée et la Mauritanie) et a été financé par la coopération britannique par le biais du DFID et exécuté sur le terrain par la FAO dans le cadre du Programme pour des Moyens d'Existence Durables dans la Pêche (PMEDP). Ce projet pilote a duré deux ans de 2004 à 2006.

A Lybé (village proche d'Emone Mékak), les pêcheurs migrants (Nigériens notamment) qui y vont informent à l'avance les membres de leur communauté qui y résident de leur arrivée. Ce sont ces derniers qui informent le chef de village de l'arrivée prochaine de leurs frères en provenance de Libreville et de ses environs. Ce village étant enclavé, les autres procédures ne sont pas effectuées. Cependant, lorsqu'un problème de cohabitation se pose entre les migrants et les autochtones, la préfecture de Cocobeach, la brigade des pêches et la gendarmerie sont informées. Dans l'ensemble la brigade des pêches a des données concernant les mouvements des pêcheurs migrants à l'intérieur de la province de l'Estuaire.

Les politiques foncières

Le droit gabonais et le système d'administration de la propriété foncière présentent des caractéristiques particulières. Ils reposent, comme dans de nombreux pays africains francophones, sur l'Acte Torrens, système foncier datant de 1858 réglant l'attribution de terres à de nouveaux arrivants et l'inscription dans un livre foncier. L'immatriculation au livre foncier doit être demandée par le futur propriétaire. Après un parcours parfois long (quelques mois, voire quelques années), le propriétaire est consacré à titre définitif. Il peut ainsi inscrire son droit au livre foncier et obtenir un titre de propriété définitif. En milieu urbain, ce système présente des inconvénients car les procédures sont longues et parfois à l'issue incertaine. Les travaux topographiques de bornage et de levé des parcelles se font dans des conditions difficiles, ce qui n'est pas un gage d'efficacité. La loi n°14/63 du 8 mai 1963 constitue le cadre de la législation foncière actuelle. Elle rend obligatoire l'immatriculation des biens fonciers et fixe la procédure pour l'obtention d'un titre de propriété quelque soit son utilisation.

Deux filières sont utilisées pour acquérir et légaliser une parcelle, l'une officielle, l'autre populaire. En général, pour acquérir un terrain quelque soit son usage, le postulant fait une demande à la direction générale des domaines puis dépose le dossier à la direction générale du cadastre. Après cette première démarche, le postulant a un titre provisoire. Par la suite, il reçoit le titre définitif. Cette procédure est longue mais permet à la fin d'avoir un titre foncier ; c'est la démarche officielle auprès des services techniques de l'administration centrale. La seconde démarche est individuelle et non officielle au début. Elle se fait de particulier à particulier pour l'achat d'un terrain et sa mise en valeur. Elle est plus risquée que la première car toutes les personnes vendant des terrains n'ont pas toujours de titres fonciers. Les personnes qui utilisent cette seconde filière doivent faire preuve de vigilance lors de leur négociation. Elle est cependant moins longue que la première et la plus utilisée par les populations pour avoir des terrains à Libreville et dans sa périphérie.

Malgré l'existence de ces deux filières d'acquisition de terrains, les pêcheurs migrants éprouvent des difficultés pour être propriétaires de lopins de terre. Ils se contentent d'en louer, notamment pour ceux vivant en milieu urbain. Cette situation ne leur donne pas la possibilité de diversifier leurs activités, dans l'agriculture par exemple, pour ceux vivant en zone rurale. En milieu urbain ou à proximité, les politiques de développement urbain et d'aménagement du territoire ne leur donnent pas la possibilité de s'épanouir. Ils sont souvent victimes de décisions administratives pouvant conduire à leur expulsion des sites qu'ils occupent. C'est ce qui s'est produit dans des villages et/ou campements de pêcheurs situés dans la commune d'Owendo au cours de l'année 2002. En effet, par une décision gouvernementale, les pêcheurs étrangers se sont vus expulsés de ces villages. Au-delà de l'occupation plus ou moins illégale des espaces littoraux, cette expérience pose le problème d'aménagement de la zone côtière qui devrait être abordé en tenant compte de tous les utilisateurs dont ceux du sous secteur de la pêche artisanale.

Les relations pêcheurs migrants – administrations

Ces relations sont teintées de méfiance car tous les pêcheurs migrants ne sont pas toujours en règle par défaut de carte de séjour, de carte de pêcheur et de licence de pêche, ainsi que de l'immatriculation des pirogues à la Marine Marchande. Il nous a été amené de constater la faible présence sur le terrain des administrations en charge des activités liées directement ou indirectement à la pêche, pour aller à la rencontre des communautés de pêcheurs afin d'organiser des séances de sensibilisation aux prescriptions légales. Il y a donc un déficit d'informations destinées aux

communautés sur les textes et lois réglementant la pêche en République gabonaise. Il faut aussi souligner que les communautés ne font pas l'effort d'aller vers les administrations en charge des pêches pour être informées sur les dispositions à prendre pour mieux exercer leurs activités.

Le redéploiement des brigades des pêches dans l'ensemble de la province de l'Estuaire permettra, nous l'espérons, de réduire ce manque d'informations. En effet, la mise en place dans chaque village et/ou campement d'une association de pêcheurs avec un bureau exécutif comprenant pêcheurs nationaux et migrants permettra de pallier cette carence. C'est à ces bureaux d'aller à la source de l'information et les répercuter auprès des autres membres de la communauté. C'est peut être ainsi que les relations pêcheurs migrants – administrations s'amélioreront et que ces deux composantes travailleront ensemble pour le bien de l'activité de pêche et des mesures d'aménagement des pêches connues de tous.

Les relations pêcheurs migrants – populations autochtones

Ces relations sont difficiles parfois conflictuelles. Ceci est lié aux appréhensions que certains autochtones ont vis-à-vis des pêcheurs migrants et/ou étrangers. En effet, ils reprochent aux migrants leur non participation à l'amélioration du cadre de vie des sites d'accueil (habitat, électricité, eau courante). A côté de ces quelques reproches, somme toute mineurs, des conflits naissent souvent entre pêcheurs. Un exemple de conflit concerne, notamment, les pêcheurs migrants qui viennent de Libreville et ses environs et les pêcheurs résidents autochtones de certains villages du département de la Noya.

Ce type de conflit opposant les pêcheurs résidents et autochtones (motorisés et/ou à la rame) du département de la Noya et les pêcheurs migrants venant du département du Komo Mondah (majoritairement des Nigériens) est quasi permanent dans les baies de Corisco et de la Mondah (Figure 1). Ces différents pêcheurs se disputent les zones de pêche. Les pêcheurs résidents et autochtones (ayant moins de moyens motorisés) s'octroient, en vertu de la réglementation en vigueur, des zones de pêche à proximité des côtes, des embouchures et de la mangrove. Ils apprécient peu le matériel de pêche et les techniques employées par les pêcheurs migrants qu'ils jugent destructeurs.

CONCLUSION

La réalisation de cette étude répondait à un objectif qui était d'évaluer les migrations dans le domaine de la pêche au Gabon. L'analyse du phénomène de néo-pêcheurs était également à prendre en compte ainsi que d'autres aspects que nous avons pu mettre en évidence. Il s'agissait pour nous de fournir des données et informations à même de permettre une meilleure compréhension du fondement des migrations et les motivations des mouvements des communautés de pêcheurs étrangers. L'examen du phénomène des néo-pêcheurs a permis de découvrir que de nombreuses personnes, sans aucune expérience dans la pêche, se sont lancées récemment dans cette activité alors qu'elles exerçaient antérieurement un autre travail. Nous avons donc parmi les néo-pêcheurs d'anciens employés d'entreprises privées, d'anciens agents de sécurité des forces de défense gabonaise et autres. La pêche apparaît donc un secteur où on se réfugie quand on n'a plus d'autres issues pour assurer sa sécurité vitale.

L'intégration des pêcheurs est un autre aspect que nous avons abordé. Elle s'avère difficile dans le climat de suspicion qui existe entre pêcheurs migrants et pêcheurs autochtones. En effet, ces derniers voient les migrants comme des concurrents qui, selon eux, viennent piller leurs ressources. C'est ici que l'on observe les différents conflits que les brigades des pêches essayent de résoudre. Il est à signaler cependant que dans certains villages et/ou campements d'accueil, les migrants sont parfois bien reçus. Il s'agit des sites où leurs compatriotes résident déjà et sont relativement bien intégrés. La prise en compte du phénomène migratoire par les pouvoirs publics est encore faible. Cependant, bien que cela soit encore timide, une prise de conscience par les gouvernants est aujourd'hui effective. Cela devra se traduire dans les politiques nationales sur les pêches et s'étendre par la suite à l'échelle régionale et sous-régionale à travers les organisations comme le COPACE, le COREP, la CEBEVIRHA, la CEMAC, la COMHAFAT ou le NEPAD dans le cadre de la mise en œuvre des politiques sectorielles dans le domaine de la pêche.

Le phénomène migratoire dans la pêche et des autres secteurs connexes se développe de façon exponentielle. En raison de la situation économique dans la région ouest africaine, tout porte à croire que cette tendance va se maintenir au cours des années à venir. Afin de le canaliser à défaut de le contenir, il est nécessaire de disposer d'informations suffisantes sur ce phénomène. Ces informations peuvent être acquises à travers un effort de recherche multisectorielle dont les grands axes d'orientation stratégique devront être définis lors d'ateliers de planification impliquant plusieurs acteurs d'origines diverses.

REFERENCES CONSULTEES

- BIGNOUMBA G.S., 1995. La pêche maritime au Gabon : Contribution à l'étude géographique d'une activité secondaire dans un pays tourné principalement vers l'exploitation de ses ressources continentales. Nantes, Université de Nantes, 372p. (thèse de doctorat de géographie).
- DELAUNAY K., 1991. Les migrations des pêcheurs en Côte d'Ivoire. in Migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest. Cotonou, *Projet DIPA/FAO* : 169-181.
- DGPA, 2003. Rapport de synthèse. Libreville : 35 p.
- DGPA, 2005. Rapport enquête-cadre des pêches artisanales. Libreville : 37 p.
- DIPA / FAO, 1991. Migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest. Cotonou, Projet DIPA/FAO, 332p. (Acte de la table ronde sur les migrations des pêcheurs (06 - 09 novembre 1990, Kokrobite - Ghana).
- DJANGONE A.M.R., 2003. Profil de pauvreté dans les communautés de pêche artisanale des départements de la Noya et du Komo Mondah (Gabon). Libreville, PMEDP / FAO, 43p.
- FAO., 2005. Etude sur la participation des communautés de pêche artisanale au système de suivi, contrôle et surveillance (SCS) des pêches au Gabon. Rome – Libreville, PMEDP/PP2, 29p.
- HAAKONSEN J.M., 1991. Vers une meilleure compréhension des migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest. in : Migrations des pêcheurs en Afrique de l'ouest. Cotonou, *Projet DIPA/FAO* : 1-12
- OVONO EDZANG N., Activités halieutiques et profil de pauvreté dans le département de la Noya (Gabon). Exemple des populations riveraines du parc national d'Akanda. In : *La Revue de l'IRSH n°9-10* : La pauvreté. Libreville :.145-159

